



**Avant-projet de loi précisant les compétences en matière de conventions intercantionales
du 10 novembre 2008 : liste des institutions et organisations consultées**

- La Commission des affaires extérieures du Grand Conseil
- Le Secrétariat du Grand Conseil
(en tant qu'organes concernés par la mise en œuvre de l'avant-projet)

- Le Conseil d'Etat
(et, par lui, les Directions du Conseil d'Etat, la Chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées ou rattachées)

- Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- Le Service de législation
- L'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données
- L'Administration des finances

- Les partis politiques :
 - le Parti démocrate-chrétien
 - le Parti libéral-radical
 - le Parti socialiste
 - L'Union démocratique du Centre
 - le Parti chrétien-social
 - le Mouvement « Ouverture »
 - Les Verts fribourgeois
 - Le Parti Evangélique